

MAIRIE de LA CHAPELLE AUX NAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 14 OCTOBRE 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE, le quatorze octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 octobre 2014, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. MASSARD Philippe, Maire.

Présents : MM. MASSARD P., BAUDRIER J.P., DEPIN-ROUAULT C., CORMIER, RIVRY L. JACQUET F., Mmes FRAYSSE N., FOURNIER M., F. DUVEAU, FAVROLLE M.C., M. ZIOLKOWSKI H., Mmes DE VOS F et BUCHER M.

Absents excusés a (ont) donné pouvoir : Néant

Absents excusés : M. BROSOLO P. et MmeCHANTELOUP C.

Secrétaire de séance : M. CORMIER Flavien a été désigné comme tel.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h.30 et donne lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal.

➤ **AMENAGEMENT du HAMEAU des YUTIERS**

▪ **Enfouissement des Réseaux**

Les branchements de chaque habitation ont été effectués le 09 octobre 2014. L'entreprise BOUYGUES, va procéder à l'enlèvement des poteaux. La date initialement prévue de la fin des travaux d'enfouissement était fin octobre 2014. Il reste également à prévoir l'enlèvement du matériel afin de pouvoir commencer les travaux d'aménagement.

▪ **Aménagement paysagé**

La Commission d'Appel d'Offres s'étant réunie pour l'ouverture des plis, le choix des travaux réalisés et des entreprises retenues sont TP SA HEGRON pour le lot 1 : VRD (Voirie et Réseaux divers) et pour le lot 2 : GIRAUD PAYSAGISTE.

Une réunion avec le Bureau TALPA et les deux entreprises choisies aura lieu le 28 octobre prochain à 9 h.00. Les lots ont été présentés en trois phases. La tranche ferme comprenant les travaux d'aménagement du cœur du hameau (dit la Place) et deux tranches conditionnelles correspondant la première de la place à la Levée de la Loire et la seconde de la place à la sortie du hameau à l'opposé. La tranche ferme devra être terminée avant la fin de l'année et les deux autres débiteront début 2015.

Une réunion publique aura également lieu le 07 novembre 2014 à 20 h.00 afin d'informer les administrés du choix du projet et l'organisation des travaux. Les demandes de subventions sont en cours. Seules les amendes de polices ont été actuellement perçues. Un point sera fait avec la Trésorerie pour envisager un emprunt en 2015 si besoin.

➤ **COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS d'AZAY-LE-RIDEAU**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau propose de regrouper les commandes de travaux de voirie afin d'obtenir des prix intéressants.

A ce titre, une convention prévoyant la possibilité de créer un groupement de commandes est proposée aux Communes de la Communauté de Pays d'Azay-le-Rideau. Le Conseil Municipal a donné pouvoir à M. le Maire pour signer cette dernière.

➤ **C.C.A.S.**

Les Membres du C.C.A.S. se sont réunis et ont décidé que le C.C.A.S. (Centre Communal d'Actions Sociales) prendrait en charge les colis de Noël. Un sondage va être fait auprès des personnes concernées sur le choix de colis ou d'un repas. Ils vont décider de la composition de ces colis qui seront distribués le samedi 20 décembre après-midi.

➤ **AMORTISSEMENT TRACTEUR**

A la demande de Mme la Trésorière d'Azay-le-Rideau, le Conseil Municipal a voté une durée de 4 ans pour l'amortissement du tracteur et de ses équipements acquis en 2013 sur le budget « Eau & Assainissement ».

➤ **TAXE d'AMENAGEMENT**

Le Conseil Municipal a accepté de modifier les termes de la durée de la délibération n°26/2012 selon une note des Services de la Direction Département des Territoires. Il est donc indiqué que la dite délibération instituant le taux de cette taxe à 2 % serait reconductible d'années en années sauf renonciation expresse.

➤ **POINT sur les TEMPS d'ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du coût financier des T.A.P. qui s'élèvera à environ 1.100 € par mois en dépense de personnel communal et des encadrants musique et sport, sans compter les charges d'eau, d'électricité et de chauffage. Une aide de l'Etat devrait être d'environ de 4.500 € pour l'année scolaire soit plus de 8.000 € à la charge des communes.

Une réunion avec les parents d'élèves et les animateurs des TAP du R.I.P. sera organisée pour faire le point sur les activités. Dans chacune des conventions avec les encadrants, il est prévu une séance libre par trimestre pour organiser une activité ponctuelle et originale. Il est proposé à la Commission des Affaires Scolaires une rencontre avec un Elu d'une autre commune pour présenter les TAP mis en place chez eux.

➤ **VILLAGES FLEURIS**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la Commune va recevoir le 3^{ème} Prix des Villages Fleuris dans la catégorie 1 (moins de 1000 habitants) pour l'année 2014 décerné par le Conseil Général d'Indre-et-Loire. La remise des prix aura lieu le 21 octobre prochain.

Le Région Centre a également récompensé la commune cette année par l'attribution d'une fleur. Des panneaux d'affichage seront installés à chaque entrée d'agglomération dès la remise des Prix prévu en fin d'année.

➤ **QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES :**

▪ **Place des Costois**

La Place des Costois sera inaugurée lors de la Cérémonie du 11 novembre prochain.

▪ **Plan Communal de Sauvegarde :**

La Commission qui s'occupe du Plan Communal de Sauvegarde va se réunir afin de prévoir l'organisation de sa mise à jour.

▪ **Gens du voyage :**

Il est soulevé le problème des ordures ménagères que génère le passage des gens du voyage sur le terrain communal près du Pont de L'Humois. Monsieur le Maire rappelle qu'il leur est pourtant donné régulièrement des sacs poubelles et qu'il leur est rappelé de les déposer le mercredi avant le passage du camion de ramassage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.55. .

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,